

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2085 :

Organisation des festivités du DIPAVALI 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219-40184-20251022-42-2085-DE
Date de transmission : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025
David LORION

Affaire n°42/2085 : Organisation des festivités du DIPAVALI 2025.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre organise depuis une trentaine d'années la fête du DIPAVALI, évènement devenu incontournable à Saint-Pierre.

Cette année, ces festivités se dérouleront les 25 et 26 octobre 2025 sur le front de mer de Saint-Pierre sur le thème « Mythes et légendes de l'Inde ». Avec au programme :

- une parade de chars sur le boulevard Hubert Delisle,
- un village présentant au public la culture indienne (ateliers, démonstrations, performance, diverses animations, ...),
- un podium artistique avec des prestations de danses et de chants,
- un spectacle théâtral intitulé la légende de Rama,
- des conférences et démonstrations culinaires des Toques Blanches de la Réunion autour des mythes et légendes du Dipavali,
- des expositions,
- des conférences autour de la thématique « mythes et légendes de l'Inde »,...

Dans le cadre de cet évènement culturel, la Ville prendra en charge :

- les cachets liés aux prestations des artistes et des intervenants sur le défilé, le village, les plateaux artistiques, les conférences, ...
- les droits d'auteurs à payer à la SACEM ,
- la logistique nécessaire au bon déroulement de cette manifestation (location de matériels, poste de secours, de gardiennage et de sécurité, ...),
- la communication liée à cet évènement,
- l'indemnisation du personnel réquisitionné pour cette manifestation.

Pendant la durée de cette manifestation, des emplacements gratuits au sein du village seront mis à la disposition des associations retenues.

Cet évènement est réalisé en collaboration avec Destination Sud Réunion, l'OSTL de Saint-Pierre et le Département de la Réunion,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'organisation de cette manifestation du DIPAVALI,**
- **D'AUTORISER la Ville à prendre en charge les frais liés à cet évènement,**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2085-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025